

21 juin 2023

088

- > Audioprothésistes
- > Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition

Modification apportée au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8)

Une **majoration de 1,29 %** des montants forfaitaires d'attribution et du tarif par quart d'heure de la main-d'œuvre entrera en vigueur pour les services rendus à compter du **1^{er} juillet 2023**.

Une mise à jour du [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](#) et du [Fichier des biens et services](#) est disponible sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.